

Programme de travail 2025

Conseil de l'enfance et de l'adolescence

Adopté le 14 janvier 2025

Le programme de travail adopté pour l'année 2025 comprend les travaux suivants :

- **Dossier Santé mentale et bien-être des enfants en 2 temps :**
 - la publication en janvier 2025 d'un rapport de suite sur la santé mentale des enfants et des adolescents à partir de nouvelles données rassemblées depuis mars 2023, dans le cadre du suivi du dossier sur la santé mentale des enfants et des adolescents ;
 - à l'automne 2025, une note de veille portant sur les réponses mises en place, face aux constats des signes croissants de mal-être et de pathologies mentales des jeunes.
- **Rapport et séminaire « L'expertise du Conseil de l'enfance. La spécificité de ses constats, vers quelles priorités, au travers de quels leviers ? »** En axe de travail principal, une revisite de l'expertise du Conseil de l'enfance pour dégager des travaux passés du Conseil les priorités qui demeurent les plus aigües, les principales propositions à même d'y répondre, et les leviers qui permettraient d'améliorer sur ces sujets la situation des enfants et des adolescents. Organisée autour d'un cycle de séances de travail thématiques avec les membres du Conseil, cette réflexion donnera lieu au troisième ou quatrième trimestre 2025 à une journée de restitution et discussion avec l'ensemble des acteurs de l'enfance.



- **Étude « Perception de l'enfance et des politiques publiques qui la concernent ».** En appui à cette démarche interne, une étude par questionnaire au premier trimestre 2025 sur la perception des enfants et adolescents et des politiques publiques les concernant, aujourd'hui, et par rapport à il y a dix ans. À celle-ci pourra être ajouté une consultation avec le collège des enfants et adolescents du HCFEA.
- **Rapport Droits de l'enfant : « Comment aider les parents à aider les enfants à grandir ? ».** Dans le cadre du suivi annuel de la mise en œuvre des droits de l'enfant, conformément à sa mission d'observation de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) par la France. Partant des constats sur la situation et des besoins des enfants, le conseil envisage **la réalisation d'un rapport sur l'accompagnement à la parentalité. La question soulevée est** « Comment aider les parents à aider les enfants à grandir ? »

1. Suivi du dossier sur la santé mentale des enfants et des adolescents

Santé mentale des enfants, temps 1 : en janvier 2025, le Conseil a le projet de publier un rapport de suite, actualisant et complétant ses travaux des deux dernières années sur la santé mentale des enfants et des adolescents.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité d'une série de communications du Conseil sur ce sujet : un rapport en 2023 « **Quand les enfants vont mal, comment les aider ?** »¹ et un séminaire associé en avril 2023², puis un Avis « **Santé mentale grande cause Nationale 2025 : le Conseil de l'enfance renouvelle l'alerte et poursuit ses travaux** » en novembre 2024 à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant.

Le rapport intégrera une synthèse des **articles issus du séminaire** d'avril 2023, la **mise à jour des données** mentionnées dans le rapport 2023, et les **nouveaux travaux et données** publiés en 2024, qui viennent confirmer et préciser les constats et l'alerte formulés en 2023 : la tendance à une augmentation de la demande de soin des enfants et des adolescents, à une dégradation de la capacité du système de soin à y répondre, à une augmentation encore en 2024 de la prescription de médicaments psychotropes. Cependant, le rapport souligne également une prise en compte récente et sensible de ces enjeux par les pouvoirs publics (Assises de la santé de l'enfant, et Santé mentale grande cause nationale 2025 notamment).

Santé mentale des enfants, temps 2 : Veille sur l'évolution de la santé mentale des jeunes et les réponses apportées sur 2025. Les récents résultats issus de l'enquête Enclass et publiés par Santé publique France³ montrent des résultats contrastés. Si selon l'indice de bien-être mental de l'OMS, seulement la moitié des élèves interrogés présentent un bon niveau de bien-être mental (59% chez les collégiens et 51% chez les lycéens), leur santé mentale se dégrade au cours du secondaire (hausse du sentiment de solitude, des plaintes psychologiques et/ou somatiques, du risque de dépression, des pensées suicidaires). Or entre 2018 et 2022 on constate une nette dégradation, et plus marquée chez les jeunes filles. Plus de la moitié des jeunes interrogés (51% des collégiens et 58% des lycéens) présentent des plaintes psychologiques ou somatiques récurrentes (c'est-à-dire au moins 2 plaintes plus d'une fois par semaine durant les six derniers mois). Il est essentiel de continuer d'observer si cette tendance s'infléchit ou non et si les mesures mises en place pour y répondre parviennent à la réduire.

¹ Rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence « Quand les enfants vont mal : comment les aider ? » – adopté le 7 mars 2023 : [l'avis de parution](#) ; [la synthèse](#) ; [les annexes](#) ; [le rapport](#)

² Séminaire « Quand les enfants vont mal : comment les aider ? », le 11 avril 2023 : [le programme](#)

³ <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2024/sante-mentale-et-bien-etre-des-adolescents-publication-d-une-enquete-menee-aupres-de-collégiens-et-lycéens-en-france-hexagonale>



2. L'expertise du Conseil de l'enfance. La spécificité de ses constats, vers quelles priorités, au travers de quels leviers ?

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA aborde les enjeux des politiques publiques concernant les enfants et les adolescents selon une logique et un angle particulier d'analyse : stimuler l'expertise, la rassembler, la synthétiser, pour **faire avancer l'organisation de la société et l'action publique autour des besoins du développement global et de l'épanouissement des enfants**. Ceci dans le respect de leurs droits, ceux définis par la CIDE et les droits qui régissent la société et chacun de ses membres.

Le Haut conseil travaille à mieux identifier les nécessités et aspirations, à définir des priorités, et à formuler des propositions de politique publique, en écoutant à la fois **les chercheurs, les praticiens, les enfants, les familles et les responsables publics** dans une projection à court, moyen ou long terme.

Il ressort de cette expérience la construction pierre par pierre d'un cadre conceptuel et opératoire pour une politique générale de l'enfance qui n'existe pas dans nos fondements spécifiques autrement que dans les codes de la santé, de l'action sociale, de la famille ou de l'éducation. **Se dessine au fil des publications ce que pourrait être une politique générale de l'enfance**, éclairée par des champs de connaissances croisées et le fruit de la délibération collective. Dans ce même temps des constats mettent à jour un rapport ambivalent des institutions, des réglementations et de la vie en société, à l'égard des enfants et des adolescents, mécanisme de transformation du rapport de la société aux enfants et à l'enfance. Il sera utile de porter attention aux formes d'intolérance (notamment le phénomène « no kids » d'exclusion des enfants d'un certain nombre d'activités et de commerces) que ce mécanisme suscite déjà.

Le projet serait en 2025 de mettre en place un processus de réflexion reposant sur des groupes de travail formés par les membres, pour aboutir à **une journée de séminaire ouvert qui en constituerait l'aboutissement**.

Ces travaux mobiliseront 5 groupes thématiques qui se chargeront de revenir sur les travaux déjà menés par le Conseil, d'en analyser les principaux aspects, de les porter à la réflexion, puis d'en **dégager des priorités, lesquelles seraient débattues en séances du Conseil, puis partagées ensuite en cercle élargi avec d'autres interlocuteurs lors d'une journée de séminaire**.

Ces groupes s'appuient sur les axes prioritaires formulés par le Conseil de l'enfance dans le rapport de bilan 2022 sur les droits de l'enfant⁴ et le rapport 2023 transmis au Comité des droits de l'enfant à Genève.

⁴Droits de l'enfant : quel chemin parcouru et comment avancer ? Les travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2016-2022, p 22, [en ligne](#)

A. L'éducation par les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents, hors école et hors famille

Les temps et lieux-tiers qui constituent le troisième éducateur des enfants, à côté de la famille et de l'école, doivent permettre cet apprentissage. L'ouverture des possibles en faveur de tous les enfants, en les confrontant aux sciences, à la nature, à la culture, la création, le jeu, la technologie permet à l'enfant de se découvrir différent sous des regards et dans des cadres autres, prenant des initiatives, réalisant à plusieurs, découvrant de nouveaux espaces d'intimité et de liberté. Comment élargir les possibles pour tous les enfants ?

B. L'enfant-acteur social et dans la société

L'enfant est un acteur social. Sa place dans la société, dans les espaces publics, et ses liens avec les autres, la nature et le social sont un enjeu majeur pour leur bien-être et pour les citoyens qu'ils deviendront. Sont également en jeu les socialisations numériques ainsi que la question des cadres publics protecteurs que l'on peut édifier tout en bénéficiant des avancées que ces progrès peuvent apporter.

Les travaux aborderont ces questions au travers des différents âges de l'enfant, depuis l'accueil à la naissance, l'ouverture par la famille, par les proches vers l'environnement, l'autonomisation progressive depuis la première enfance (les modes d'accueil), l'enfant grandissant (les liens avec l'école), lors de la préadolescence (les liens avec le groupe de pairs), et en route pour la découverte autonome et responsable d'un ailleurs.

C. La santé somatique, la santé mentale et le handicap

Les sujets à aborder visent santé somatique et santé mentale ainsi que les passerelles et les distinctions entre ces deux aspects de la santé et de la maladie, de la conception à la petite enfance et à l'adolescence et les questions relatives aux enfants en situation de handicap ou de fragilités chroniques de santé.

Prise en charge, suivi accompagnement prévention souffrance psychique et bien-être doivent être distingués car tous concourent à la question de la santé mentale mais ne correspondent ni aux mêmes situations vécues, ni toujours aux mêmes acteurs, moyens, approches. Ce volet abordera d'une part les enjeux de prise en charge et d'accompagnement et les approches pluridisciplinaires et diversifiées qui composent le secteur du soin, et d'autre part la pluralité des modèles de prévention, portés par une diversité d'acteurs et la question du bien-être.

L'objectif est aussi de mettre en lumière les particularités de la demande et de l'accès aux soins et aux aides pour des enfants et les difficultés rencontrées par les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, et leurs proches, dans leurs démarches et leur inclusion.

Il s'agira enfin d'aborder enfin certaines questions plus spécifiques : écarts le cas échéant, entre annonces, protocoles et mises en œuvre, entre besoins identifiés et les réponses apportées, évolution des dépistages en santé et en santé mentale et leur efficacité en population générale, du repérage des violences subies et ses suites (accompagnement, recueil de la parole, réponses).



D. La connaissance de l'enfant par les pouvoirs publics.

Données statistiques, remontées administratives, recherche fondamentale, savoirs académiques et savoirs expérientiels forment le socle de connaissances nécessaire à l'action publique pour mieux comprendre les spécificités de l'enfance et les particularités de ce statut où potentialité, puissance et fragilités se conjuguent, et orienter sur ces bases son action en faveur des enfants.

Quelles sont les connaissances permettant de saisir les spécificités de l'enfance, sa temporalité, les processus du développement, les besoins spécifiques en y intégrant les âges et les contextes familiaux, culturels, sociaux, territoriaux ..., et comment les mobiliser au mieux dans les études statistiques, remontées administratives et travaux de recherche, et les faire prendre en compte par les pouvoirs publics ?

L'objectif n'est pas d'instruire à nouveau cette question mais bien de rappeler le besoin de connaissances spécifiques sur l'enfance, de réexaminer les constats formulés dans les rapports du Conseil sur ce point (notamment le rapport Des données et des recherches mieux centrées sur les enfants et les adolescents) et leur pertinence aujourd'hui, et de remettre en lumière les propositions les plus actuelles, prioritaires et urgentes à porter auprès du politique et des acteurs en la matière.

E. La participation et l'écoute et des enfants

La représentation des enfants dans les instances consultatives et de décisions a progressé ainsi que la place que l'on accorde à leur parole et leurs engagements humanitaires, citoyens, environnementaux. Cela pose la question des modalités de prise en compte de cette place, ainsi que la parole pour s'adresser à eux. L'écoute et la participation des enfants est aujourd'hui reconnue mais ne pourrait-elle pas aussi donner lieu à un des détournements, une sur responsabilisation, voire une instrumentalisation de leur parole. Où en sont les avancées pragmatiques et institutionnalisées ? Quelles sont les formes d'expression autonome dont ont pu s'emparer les enfants ? Comment avancer pour un meilleur accompagnement, une meilleure considération et une facilitation de leurs engagements, de leur expressivité, mais aussi pour une meilleure prise en compte, et l'effectivité de leur parole sur des changements ?

L'objectif de ces travaux par grands axes prioritaires est de parvenir à visibiliser les analyses de la situation des enfants, **les réorganiser pour les rendre plus accessibles, et les transmettre, notamment aux décideurs publics, mais aussi aux organismes concernés, aux associations, et services**, à tous les acteurs et spécialistes concernés par les politiques à l'égard des enfants, **pour en faciliter la prise de conscience et la mise en œuvre.**

À l'issue des travaux, pour chaque thème, seront présentés **les constats les plus importants et parmi les propositions formulées par le HCFEA, celles considérées comme prioritaires***.

Une **journée de séminaire**, serait l'aboutissement de cette réflexion et constituerait le rapport des travaux sur l'année 2025.

3. Étude sur la perception des enfants et adolescents et des politiques publiques les concernant

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence souhaite explorer les représentations à l'égard des enfants et des adolescents et la perception des politiques publiques les concernant. Cette étude, conduite par Harris Interactive en étroite collaboration avec le Conseil, permettra notamment d'alimenter la réflexion des groupes de travail autour des priorités en matière de politique de l'enfance, au prisme de la perception qu'a la population de ces enjeux et de leur évolution sur dix ans : en progression ou en régression.

La place des enfants et des adolescents dans la société, **l'évolution de leur situation** depuis 10 ans, **l'adaptation** et **l'efficacité** des **politiques publiques** qui les concernent seront interrogés grâce à un questionnaire élaboré autour des axes suivants :

- les caractéristiques des enfants ;
- leur bien-être ;
- leur positionnement dans la société actuelle et au sein de leur famille,
- la perception de leur niveau de stress et d'inquiétude ;
- la perception des priorités pour l'avenir ;
- et la perception de l'efficacité des politiques publiques et concernant les enfants et les adolescents.

Il s'agit d'une enquête par questionnaire par internet auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 personnes majeures. Le contenu des questions sera discuté et administré au premier trimestre 2025.



4. Aider les parents à aider les enfants à grandir

Bien s'occuper collectivement des enfants revient à **organiser leur accueil, leur soin, leur éducation et leur protection** dans des **services et structures de qualité** et **bien-traitants**. Autant qu'aider les familles et accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités. Mais rien n'est possible sans des solidarités nationales et de proximité. Sans des services publics, et sans des professionnels en nombre et formés pour s'occuper des enfants et être des relais et appuis pour les parents.

Qu'en est-il des environnements **d'étayage de l'exercice des fonctions parentales** ? De la coéducation ? C'est-à-dire du **rôle des tiers**, qui pourraient faciliter l'exercice de la parentalité, notamment en prenant leur part des enjeux d'un meilleur développement et épanouissement des enfants et des jeunes, et du respect de leurs droits ?

Tout ne se joue pas uniquement dans les interactions entre les enfants et leurs parents, ni seulement grâce aux différents niveaux des politiques familiales ou sociales. **D'autres politiques publiques** participent du climat familial, notamment **le logement, l'emploi, l'éducation nationale, les offres périscolaires, la qualité des équipements** des villes. Intervient aussi la **manière dont sont pensés la place des enfants et des adolescents, les activités locales socio-éducatives** en direction des adolescents et des jeunes, les transports, **la qualité d'un environnement proche sécurisant**, l'accès à la **nature** et la **culture**, autant qu'à des services de **prévention, de santé** et de **santé mentale**.

Les enquêtes sur les besoins et attentes des parents montrent qu'ils sont nombreux à y exprimer des difficultés à assurer leur rôle. Ils se sentent parfois « sous pression » pour être des parents « performants »⁵, et souvent isolés ou jugés dans un contexte d'insertion difficile sur le marché du travail, de désaffection des solidarités, et d'inquiétude sur l'avenir. Ce qui conduit notamment à cristalliser leurs craintes autour de la réussite scolaire et leur désarroi devant les fragilisations ou les ruptures de trajectoires de leurs enfants. Et de leur côté, les enfants se sentent coupables d'épuiser leurs parents, de les inquiéter, de leur coûter trop cher...

Certes il faut **rassurer les parents sur leur capacité à assurer leur rôle**, mais selon quelles approches du sujet : individualiste ? purement éducative ? légaliste ?

Quelles distinctions entre les injonctions normatives, et celles qui préservent des espaces de pensée et de créativité entre parents et enfants, qui ménagent les ajustements des cadres et des méthodes et facilitent la transmission et l'appropriation d'offres vers les familles et les professionnels qui les entourent ?

A. L'intérêt et l'utilité des politiques de soutien à la parentalité font consensus.

Renforcées par les logiques « d'investissement social » dans la mesure où une intervention précoce auprès des parents, et ce qu'elle induit de dynamiques positives pour ses

⁵ Voir l'ouvrage dirigé par Claude Martin : *Etre un « bon parent » : une injonction contemporaine*.

bénéficiaires, évite des coûts de prise en charge ultérieurs⁶, les initiatives sont essentiellement associatives et locales avec un cofinancement national. Si leur action s'inscrit alors dans une politique publique à la fois nationale (État et branche famille notamment) et départementale (Conseils départementaux et caf principalement) dont le cadre est posé par les pouvoirs publics, le développement de l'offre repose avant tout sur le dynamisme local (notamment de la société civile via les associations), que les schémas départementaux ont pour rôle de stimuler et d'organiser.

L'offre de services, s'est développée au fil du temps⁷ notamment par des réseaux d'acteurs, les **Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents** (Reaap), essentiellement portés et financés par la branche famille (Caf/Cnaf). Plus largement, les services aux familles dans leur ensemble (CASF L 214-1) doivent couvrir à la fois les services de la petite enfance et ceux du soutien à la parentalité, les premiers étant souvent davantage développés que les seconds. La reformulation et la signature en 2004 d'une charte pour Reaap a constitué en France une impulsion importante pour articuler, renforcer et déployer les premières actions de soutien à la parentalité.

Les missions de soutien à la parentalité et leurs objectifs sont les suivants :

- Accompagner les compétences parentales et accroître la confiance des parents dans leur fiabilité, leur place et leurs capacités : **les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents** (REAAP) ;
- Favoriser la qualité des liens entre parents et enfants : **les lieux d'accueil enfants/parents** (LAEP) ;
- Accompagner les enfants et leurs familles dans le parcours scolaire : **les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité** (CLAS) ;
- Prévenir la rupture du lien familial, apaiser les conflits intrafamiliaux et favoriser l'élaboration d'accords dans l'intérêt de l'enfant : **la médiation familiale** (MF) et **les espaces de rencontre** (ER)⁸ ;

⁶ Jacquy-Vasquez B., (2015), « Le soutien à la parentalité, un levier pour l'investissement social », *Informations sociales*, n° 192, novembre-décembre 2015.

⁷ 1929, Création de l'École des parents et des éducateurs, association diffusant les bonnes pratiques pour aider à éduquer les enfants. En 1971, elle lance une ligne d'écoute (Inter Service parents, toujours active au 01-44-93-44-93) ; Années 1950, naissance des centres médico-psycho-pédagogiques. Les parents peuvent y prendre rendez-vous pour leurs enfants et adolescents auprès de pédopsychiatres, psychologues, assistantes sociales, psychopédagogues... 1979, Françoise Dolto, pédiatre et psychanalyste, ouvre la première Maison verte, à Paris, où les parents peuvent venir librement accompagnés de leurs enfants en bas âge, pour échanger avec d'autres parents et les membres d'une équipe d'accueillants formés spécifiquement ; 1999, Impulsés par l'État, des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reapp) sont installés dans tous les départements : les parents peuvent se rencontrer autour d'activités (groupes de paroles, conférences-débats, sorties familiales...), et recevoir les conseils de médiateurs familiaux ou travailleurs sociaux.

⁸ Le conseil conjugal ne fait pas partie des dispositifs du « noyau dur » du soutien à la parentalité car il ne s'adresse pas principalement aux parents mais aux conjoints. Certaines des actions menées dans



- Prévenir et protéger les enfants de la délinquance subie ou agie (en 2007, la loi de prévention de la délinquance permet aux procureurs de proposer aux parents considérés comme « défaillants » des stages de responsabilité parentale, comme alternative aux sanctions).
- La stratégie nationale 2018-2022 rassemble de nombreux enjeux du soutien à la parentalité
- La charte nationale du soutien à la parentalité prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021 vient poser un cadre sur ces actions

À ces missions s'ajoutent aujourd'hui de nouveaux enjeux :

- Les nouvelles formes du « mal-être en famille » : les violences, les ruptures, les insécurités économiques, ...
- Les résonances du « mal-être du monde » et leurs effets traumatiques ou anxiogènes collectifs (les attentats, la pandémie, les guerres, le réchauffement climatique...)
- Les dérégulations des relations et de la communication intrafamiliale liées au repli anxieux sur la maison et les usages des écrans.

Apparaissent face à ces inquiétudes **de nouvelles modalités d'accompagnement des relations entre parents et enfants** : « Fonds d'innovation Présence Éducative sur le Net », dont le but est de promouvoir le déploiement de projets en direction des jeunes (11-17 ans) et/ou de leurs parents ; **initiatives sur l'articulation vie familiale, vie professionnelle, pour une plus grande implication des pères...** mais aussi les interventions de **coaching** à distance ou à domicile qui ont été largement médiatisées (super Nanny, le grand frère...), voire les offres de consultations de « pacificateur familial à domicile », ou des **kits de communication et guides de bonnes pratiques parentales** qui signalent l'arrivée d'un marché du soutien à la parentalité. Lequel est nourri par la culpabilisation des familles par les institutions qui elles aussi peinent à assumer leur fonction de soin, d'éducation ou d'aide. **Or, la disqualification sociale et médiatique des parents blesse les enfants.**

Par rapport aux autres pays, la politique de soutien à la parentalité menée en France fait exception car si elle repose sur des référentiels, des dispositifs il n'y a pas en revanche de vision d'ensemble partagée sur ce que pourrait ou devrait être une nouvelle stratégie nationale du soutien à la parentalité. Elle se caractérise plutôt par une organisation du secteur et un pilotage partenarial autour de chartes et de valeurs partagées, ce qui peut expliquer des disparités territoriales dans l'offre des services.

L'égalité d'accès à proximité à une aide pour les parents conduit à la nécessité d'instaurer une politique publique de soutien à la parentalité, qui est l'objet de la commission parentalité installée par le gouvernement fin 2023⁹. Elle est circonscrite à trois problématiques : mieux accompagner les parents notamment à l'adolescence, aller vers les

ce cadre peuvent cependant s'apparenter à ce qui peut être fait dans le cadre de la médiation familiale.

⁹ Commission initialement installée par Aurore Bergé sous la coprésidence de Serge Hefez et Hélène Roques, réinstallée en 2024 par Sarah El Haïry, voir l'article du média social, en ligne.

familles les plus éloignées des politiques publiques, et mieux garantir l'exercice de la responsabilité parentale pour les 2 parents, auxquelles s'ajoute une question plus générale sur des espaces de vie collective « bienveillants » pour les parents et les enfants.

Mais **comment éviter que sous couvert d'accompagnement à la responsabilité parentale, des politiques nationales et locales de contrôle psychosocial des familles, se glissent dont certaines manifestent leurs ambiguïtés depuis près de vingt ans ?** Comment dans ce domaine, protéger les parents en demande d'appui, voire en détresse, de se trouver happés par des **initiatives privées lucratives**, comme c'est le cas pour le secteur de l'école ou de la petite enfance ? Tout l'enjeu d'une politique de soutien à la parentalité serait d'être du côté à la fois des parents et des enfants, et donc d'être identifiée comme une ressource par les parents. Le discours public sur la parentalité, la lisibilité de l'offre de services d'appui aux futurs et jeunes parents, sont essentiels.

Et comment encore intégrer plus explicitement, et davantage, le soutien à la parentalité aux politiques publiques du logement, de l'emploi, de l'éducation qui forment pourtant une large part du contexte social dans lequel évoluent les parents, et les enfants.

B. La question de la responsabilité générationnelle dans le soutien à la parentalité du point de vue des enfants

La compétence du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA ne permet-elle pas d'analyser ces dérives des injonctions sociales de bonne parentalité adressées aux parents et d'en pointer les effets sur les enfants ? Éventuellement comme une nouvelle violence symbolique qui s'abat sur leurs jeunes adultes en âge de prendre leur autonomie, et empêchés de le faire faute de bourses d'études, de logement... ?

À forcer le trait du poids de la tâche d'élever des enfants sans jamais faillir, dans l'application des modèles réputés « vertueux », le risque n'est-il pas d'apeurer nos jeunes ? et de leur confisquer le rêve qui entoure le désir d'engendrement, perceptible, quand se répand l'hypothèse que pour sauver la planète il faudrait avoir moins d'enfants ? Alors que face au nombre des désunions conjugales, ils craignent de se retrouver seuls à les élever ? Ou quand ils imaginent que devenir parent est une entrave trop lourde à leur liberté individuelle ?



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

Retrouvez nos dernières actualités sur

www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)

Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex

